

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 13 décembre 2011*

---

L'an deux mille onze, le treize du mois de décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

**Absents excusés** : Marc LABADIE, Jean-Marc LABBE, Alain CLECH (a donné procuration à Pierre DIENER), Christine LUSSAC (a donné procuration à Elsa BOUTOULLE), Sylvie CAILLIEU.

Madame Elsa BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 2011-12-01 – *Approbation des procès-verbaux des 2 et 15 novembre 2011,*
- 2011-12-02 – *Révision tarif convention d'occupation des terres agricoles,*
- 2011-12-03 – *Révision des tarifs applicables au 01/01/2012,*
- 2011-12-04 – *Révision des loyers,*
- 2011-12-05 – *Loto des écoles du SIRP de Bieujac – Saint-Pardon de Conques,*
- 2011-12-06 – *Viticulture – Droits de plantation,*
- 2011-12-07 – *Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement du projet,*
- 2011-12-08 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC,*
- 2011-12-09 – *Questions diverses.*

**2011-12-01 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 15 NOVEMBRE 2011**

Après lecture, les procès-verbaux des réunions des 2 et 15 novembre 2011 sont adoptés à l'unanimité.

**2011-12-02 – RÉVISION TARIF CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES AGRICOLES**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention d'occupation des terres agricoles liant la commune de Saint Loubert à Madame Anne-Marie DARTEYRE. Cette convention est relative à l'exploitation de la parcelle sise à « Benquet » cadastrées ZA n° 127.

Madame Anne-Marie DARTEYRE a fait savoir qu'elle ne renouvelerait pas cette convention pour l'année 2012 en raison de son départ à la retraite.

Dans un premier temps, Monsieur Francis DARTEYRE a contacté les agriculteurs locaux qui n'ont pas été intéressés par la reprise de la convention. Il en a ensuite parlé à Monsieur Jonathan PERRIN qui est intéressé et doit se présenter en Mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas réviser le tarif pour l'année 2011.

**2011-12-03 – TARIFS APPLICABLES AU 01-01-2012**

Monsieur le Maire présente les divers tarifs pratiqués sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2011 pour l'année 2012, à savoir :

- **Location de la salle communale :**
  - o Tarif préférentiel : 30,00 €
  - o Tarif normal : 200,00 €
  - o Caution : 300,00 €
  
- **Cimetière communal :**
  - o Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
  - o Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
  - o Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.
  
- **Irrigation :**
  - o Forfait particuliers superficie < 1 ha : 66,35 € H.T. soit 70,00 € TTC,
  - o Base de type professionnel : 30,78 € HT l'hectare soit 32,47 € TTC,
  - o Consommation base forfaitaire < 330 m<sup>3</sup>/ha : 39,60 € H.T. soit 41,78 € TTC,
  - o Consommation > 330 m<sup>3</sup>/ha : 0,12 € H.T./m<sup>3</sup> soit 0,13 € TTC.

Des modifications de tarifs de location de la salle des fêtes seront apportées lorsque les travaux seront terminés.

Le Maire et Francis DARTEYRE informe le Conseil Municipal de leur entrevue avec Monsieur Patrick LABAYLE, Président du SIAEPA, relative à la maintenance du réseau d'irrigation de la commune par le syndicat, celui-ci ayant les compétences dans ce domaine. A ce jour, les propositions n'ont pas été reçues en Mairie.

#### **2011-12-04 – RÉVISION DES LOYERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux contrats de location de Monsieur Volny LAURON et de Madame Noëlle VINE, il est nécessaire d'effectuer la révision du montant du loyer à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE, fixe le montant des loyers comme suit :

- logement T2 à Michotte – Monsieur Volny LAURON : 228,64 € hors charges,
- logement du Mouta – Madame Noëlle VINE : 446,37 € hors charges.

#### **2011-12-05 – LOTO DES ECOLES DU SIRP DE BIEUJAC – SAINT-PARDON DE CONQUES**

Le Maire fait part de la demande de lot de l'APE de l'école du SIRP de Bieujac - Saint-Pardon de Conques pour leur loto du 11 février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir 2 cartes d'achat (Centre Leclerc) d'une valeur de 25 € chacune comme l'année passée.

#### **2011-12-06 – VITICULTURE – DROITS DE PLANTATION**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux relatif au projet de règlement visant à supprimer un instrument de régulation du potentiel de production

viticole, le système dit des droits de plantation. La libéralisation des plantations ainsi actée, chacun pourra planter de la vigne où bon lui semble, y compris dans les régions ou dans des Etats où il n'y en a pas aujourd'hui, qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Fédération fait part de son opposition et demande le soutien des élus du territoire pour les aider à sensibiliser les élus et la population sur les dangers de cette décision et pour intervenir de manière énergique auprès du gouvernement, du président de la République et des dirigeants politiques.

Le Maire donne lecture du projet de déclaration relative aux droits de plantation.

Les conseillers municipaux approuvent cette déclaration.

Délibération :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous élus,

Demandons au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les propositions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

### **2011-12-07 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

➤ **Estimation du coût des travaux :**

Le Maire présente la nouvelle estimation des travaux au 25 octobre 2011. Il précise qu'à ce jour, elle n'est plus d'actualité du fait de la nécessité d'effectuer, sur la demande du bureau de contrôle, l'expertise et le renforcement de la charpente métallique, ainsi que la pose d'un plafond coupe-feu à l'atelier communal, soit près de 26.000 € TTC supplémentaires. Le projet serait alors porté à 358.572 € TTC environ, ce qui est trop élevé pour le budget de la commune.

Le Maire a donc demandé à l'architecte d'adapter son projet à un budget plus restreint, proche des estimations initiales, ce qui implique un moindre agrandissement de la salle.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette démarche et reste dans l'attente d'une nouvelle proposition de l'architecte. Le dépôt du permis de construire sera donc retardé.

Jean-Louis DARTEYRE demande si les subventions vont être remises en cause.

Le Maire répond que les subventions ont été accordées sur les estimations du CAUE. Une demande de prorogation des arrêtés des trois subventions a été adressée à chaque organisme en raison du retard pris par le dossier.

➤ **Travaux :**

- Les travaux annexes (peinture et enduit du préau, réfection du barbecue) sont mis en attente, car ils dépendent du nouveau chiffrage du projet.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec France Télécom pour le remplacement de la cabine téléphonique par un publiphone sous le préau. Dans un premier temps, France Télécom avait présenté un devis de 2.034 €. Après discussion, le Maire ayant rappelé l'obligation à laquelle ils sont tenus de fournir au minimum une cabine aux normes Personnes à Mobilité Réduite, France Télécom a accepté de remplacer l'ancienne cabine téléphonique qui n'est pas aux normes par un publiphone gratuitement, hors travaux de branchement.
- S'il n'y a pas d'agrandissement sous le préau, le compteur électrique ne changera pas de place, il ne restera que l'enfouissement de la ligne à prendre en charge en profitant de la tranchée du gaz.

➤ **Communication :**

Patrick LUFLADE propose que les plans de la salle et l'état d'avancement des travaux soient consultables sur le site internet de la commune.

Le Maire pense qu'il est préférable de présenter d'abord les plans lors d'une réunion publique, pour pouvoir expliquer les choix retenus. Des photos de l'avancement des travaux pourront être publiées régulièrement.

**2011-12-08 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC**

- **SISS** : Matthieu FAU-NOUGARET fait part de l'élection de Monsieur GARRAS en tant que 3<sup>ème</sup> vice-président en remplacement de Madame JUCLA.  
SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : le SISS, conformément à ses vœux, ne devrait pas être obligé de fusionner avec d'autres syndicats.  
Révision des tarifs pour 2012 : augmentation de 5 % du prix par km et de 2 % du prix de l'heure chauffeur.
- **Conseil d'école** : Pierre DIENER.
  - 6 cas de gale avérés ont été déclarés à l'école de Castets-en-Dorthe, des mesures d'hygiène ont été prises.
  - Il a été procédé à l'élection au comité de parents d'élèves. La composition et le rôle de conseil d'école a été rappelé, à savoir : règlement intérieur de l'école, informations des parents, activités périscolaires, transport et cantine, hygiène et sécurité dans l'établissement.
  - Rappel des horaires à respecter pour les entrées et sorties de l'école afin d'éviter de perturber le fonctionnement de l'école.
  - Présentation du rapport financier de la coopérative scolaire et du budget prévisionnel de l'année 2011-2012.
  - Présentation des sorties culturelles et sportives.
  - Point sur les effectifs, sur les travaux et achats et sur les emplois EVS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.40.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous- Préfecture et publication</i>
2011-12-01	Approbation des procès-verbaux des 2 et 15 novembre 2011		
2011-12-02	Révision tarif convention d'occupation des terres agricoles		
2011-12-03	Révisions des tarifs applicables au 01/01/2012	19-12-2011	20-12-2011
2011-12-04	Révision des loyers	19-12-2011	20-12-2011
2011-12-05	Loto des écoles du SIRP de Bieujac – Saint-Pardon de Conques		
2011-12-06	Viticulture – Droits de plantation	19-12-2011	20-12-2011
2011-12-07	Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement du projet		
2011-12-08	Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC		
2011-12-09	Questions diverses		